

# DOSSIER

## Éducation et décentralisation

### Politiques locales *politiques inégales ?*



**Dossier coordonné par :** Fabienne Bellin, Nicolas Morvan et **réalisé par :** Laurent Desanti, Josiane Dragoni, Daniel Lecam, Jean-Louis Maillard, Michèle Olivain, Catherine Remermier, Daniel Robin, Myriam Rossignol, Boris Thubert  
**Photos :** Mairie de Limoges, lycée-collège Auguste-Renoir à Limoges et école Antoine de Saint-Exupéry à Isle.

Le partage des responsabilités entre État et collectivités locales, notamment dans le domaine éducatif, résulte de deux grandes étapes de décentralisation qui se sont concrétisées par les lois Defferre de 1982-1983, puis par la loi « relative aux libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004.

Entre 1983 et 2004 des lois successives ont précisé ou élargi les possibilités d'intervention économique des collectivités locales et de nouvelles compétences ont été transférées. En particulier, la loi quinquennale de 1993 a conforté les Régions en matière de formation professionnelle continue et d'insertion.

Dans le domaine éducatif, les lois Defferre se sont traduites par un partage des compétences entre les collectivités territoriales et l'État, laissant à ce dernier les prérogatives essentielles : gestion des personnels (recrutement, carrière, rémunérations, services), définition des contenus et des horaires d'enseignement, définition des diplômes, règles de fonctionnement des collèges et des lycées, évolution de la carte des formations. C'est pour cette raison que le SNES ne s'est pas opposé alors à cette démarche.

Le SNES s'est par contre vivement opposé à « l'acte II de la décen-

tralisation » en 2003, et notamment au projet gouvernemental de transférer aux Départements ou aux Régions la définition de l'offre de formation professionnelle et plusieurs catégories de personnels (les conseillers d'orientation-psychologues, les médecins et les assistants sociaux scolaires, les TOS). Il s'est engagé avec force dans le mouvement syndical du printemps 2003 et le gouvernement a dû renoncer à une partie de son projet : seul le transfert des personnels TOS a été maintenu.

Aujourd'hui, la situation ainsi créée pose des problèmes nombreux. Les inégalités territoriales se sont accrues et la fiscalité locale s'est très sensiblement alourdie. L'enchevêtrement des compétences entre les différents niveaux du territoire rend souvent les situations peu lisibles pour les acteurs et pour les usagers, et sert aujourd'hui de point d'appui au gouvernement pour annoncer une réforme des collectivités territoriales : le comité Balladur doit élaborer pour mars un projet en s'appuyant sur les très nombreux rapports parus depuis 2000. Enfin, la crise financière va encore aggraver la situation des collectivités déjà en difficulté pour assumer les nouvelles compétences transférées.



## 25 ans de décentralisation État des lieux...

**La décentralisation promue pour rapprocher les lieux de décisions du citoyen, loin de réduire les inégalités territoriales, les a souvent aggravées sur fond de désengagement et de carences de l'État.**

Certes, les besoins de constructions scolaires ont été mieux pris en compte à partir des années 80, sous la poussée aussi d'une forte demande sociale de démocratisation, mais dans le même temps la fiscalité locale a fortement augmenté, le clientélisme s'est développé.

### Décentralisation et cartes scolaires

La carte scolaire des collèges est de la compétence des départements qui définissent les secteurs géographiques des collèges, l'affectation des élèves relevant de l'inspecteur d'académie. On peut s'interroger sur la portée de cette compétence dans la perspective de la suppression de la carte scolaire annoncée pour 2010. Les mouvements d'élèves observés à la rentrée 2008 avec l'assouplissement sont concentrés sur certains établis-

sements, au point de mettre en péril leur équilibre voire leur existence. Cette situation entraîne aussi des difficultés pour les collectivités en charge des constructions scolaires ou des transports.

Les départements ont en charge le transport scolaire : la part du financement par élève du secondaire varie entre 100 % et 54 %. Une majorité finance à plus de 80 % mais la suppression programmée de la carte scolaire, la mise en place de l'accompagnement éducatif généralisé et la perspective de fermeture de certains établissements posent de nouveaux problèmes particulièrement en zones rurales. **Pour le SNES, l'État devrait prendre en charge ce transport, comme élément de gratuité de la scolarité.**

Les Régions élaborent le Plan Régional de Développement des Formations, favorisant ou privilégiant l'apprentissage aux dépens des formations initiales professionnelles et technologiques.

### Nouveaux problèmes

Les inégalités régionales sont fortes dans les domaines « hors compétence », en particulier pour l'enseignement supérieur ou dans

le second degré (manuels scolaires, équipement informatique, TICE...).

Enfin, pour les départements comme pour les Régions, le transfert des TOS malgré l'opposition des syndicats a créé de nouveaux problèmes : privatisation de certains services (nettoyage, restauration) et disparition d'emplois publics, alourdissement des budgets locaux, l'État n'ayant pas totalement compensé le transfert.



## ... et perspectives

Les gouvernements depuis 2004 hésitent entre une troisième étape de la décentralisation et la refonte de la répartition des compétences, voire la disparition d'un niveau territorial. Le prési-

dent de la République a demandé au comité Balladur de réfléchir sur d'éventuelles « modifications d'ordre administratif, juridique ou fiscal ». Or, la politique actuelle met l'État au régime minceur avec des sup-

pressions massives de postes affectant tous les services de l'État, réorganise l'État territorial en donnant des pouvoirs renforcés aux préfets de Région, reporte sur les collectivités territoriales charges et dépenses. On aboutit ainsi à une conception autoritaire de l'État et à une remise en cause du service public. École, santé, emploi : pas un seul secteur n'est épargné par la Révision Générale des Politiques Publiques. Si on laissait faire, des pans entiers du service public seraient externalisés, privatisés, et les préfets deviendraient proconsuls.

**Pour le SNES, il est urgent de démocratiser la décentralisation, et pour cela, d'engager un débat citoyen, en partant du bilan actuel.** Mais on ne peut que s'interroger sur la déclaration de l'ARF (Association des Régions de France), qui revendique, en guise de réponse à N. Sarkozy, « un acte III de la décentralisation » et « une République décentralisée ». Faut-il rappeler que,



**L'État [...] reporte sur les collectivités territoriales charges et dépenses. [...] Si on laissait faire, des pans entiers du service public seraient externalisés.**

### Les lois Defferre de 1982-1983 (2 mars 82, 7 janvier 83, 22 juillet 83)

Elles organisent le transfert de compétences aux collectivités, par la suppression de la tutelle administrative, le transfert du pouvoir exécutif du préfet aux présidents du conseil général ou régional. Les Régions deviennent des collectivités territoriales, comme les communes et les départements.

Les Régions pour les lycées et les départements pour les collèges obtiennent la responsabilité de la construction, de

l'équipement et des dépenses de fonctionnement.

Le transfert des ressources correspondantes aux collectivités est prévu pour l'essentiel par les lois de 1983 (7 janvier et 22 juillet). La Région devient compétente en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage.

Les lois de 82-83 établissent dans l'éducation le principe des compétences partagées.



selon la Constitution, la « République est une et indivisible » et que c'est « son organisation [qui] est décentralisée » ?

Si les associations des exécutifs locaux ont vivement réagi à tout projet de fusion département-Région, elles divergent sur les solutions. L'Association des Départements de France (ADF) est pour le maintien de la clause générale de compétence<sup>(1)</sup> qui selon elle, permet la cohésion sociale. L'Association des Régions de France est plus nuancée sur ce point. Les deux associations souhaitent une clarification des compétences et demandent une réforme de la fiscalité locale. Mais laquelle ? Le SNES souhaite la démocratisation de l'État, appuyée sur un service public élargi, un État – dont les collectivités locales sont parties intégrantes –, garant de l'égalité, de la solidarité et de la justice sociale sur le territoire. ■

1. Cette clause permet à l'État et aux collectivités d'intervenir dans tous les domaines sur leur territoire.



**Le SNES souhaite la démocratisation de l'État, appuyée sur un service public élargi, un État – dont les collectivités locales sont parties intégrantes.**

### Trois questions à

## Georges Poli, secrétaire général de l'UNATOS-FSU

### **La décentralisation des TOS a-t-elle entraîné une évolution des missions des personnels ?**

Une évolution progressive, je dirais même une modification des missions ; par exemple, la non-reconnaissance par les collectivités de nos différents métiers au service des élèves dans les EPLE aura comme conséquence de définir un potentiel d'agents à emploi identique. Cela gommara, de fait, la prédominance de la mission éducative au profit d'un emploi de service ce qui ouvre la porte à la privatisation.

### **Quelles conséquences sur la situation des personnels ?**

La conséquence immédiate peut se traduire par la modification du cadre d'emploi des établissements d'enseignement vers un cadre d'emploi commun qui pourra être utilisé par la collectivité en dehors des EPLE. Cette volonté apparaît plus dans les conseils généraux que dans les Régions pour l'instant.



© DR

### **Quel bilan fais-tu des élections de novembre dans la fonction publique territoriale ?**

Notre présence dans deux-tiers des CG et dans les 22 CR permet d'affirmer notre représentativité. Notre combat sera d'imposer des règles d'équité, de transparence et de dialogue social. Notre conception du syndicalisme

repose, à l'UNATOS, sur une organisation sur le lieu de travail, c'est-à-dire dans chaque EPLE et sur le fait que les TOS exercent leurs missions en EPLE qui ne sont pas des établissements territoriaux. Les missions des TOS relèvent de la mission éducative, c'est dire notre attachement aux bonnes relations entre tous les personnels d'un même établissement, enseignants, administratifs ou techniciens qui concourent tous à dispenser un enseignement de qualité à l'ensemble des élèves. Cette mission nécessite de conserver tous les personnels de l'École dans la fonction publique d'État et de garantir leur mission éducative et l'unicité du service public d'éducation.

### Dérives

## Privatisation dans le 92

En 2003, le SNES et la FSU dénonçaient derrière le transfert des TOS et de leurs missions aux collectivités territoriales les risques d'une privatisation. En 2008, le conseil général des Hauts-de-Seine proclame son intention de confier 60 % de la restauration scolaire des collèges publics des Hauts-de-Seine au privé. Il multiplie les pressions sur les conseils d'administration des établissements pour imposer ses choix. Après avoir suspendu le versement de l'aide sociale à la demi-pension pour deux collèges ZEP du département qui refusaient de voter en l'état une première version de sa convention, il menace aujourd'hui ceux qui s'aviseraient de rejeter ou d'amender sa dernière version de bloquer les aides à la demi-pension, mais également les crédits participant au financement des voyages scolaires, des projets pédagogiques jusqu'à l'adoption du texte à la virgule près... En dépit des tentatives d'intimidation, plusieurs conseils d'administration ont dit non. ■

## La loi de décembre 1993 dite loi quinquennale

Elle renforce la compétence régionale en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage : la Région élabore le Plan Régional de Développement des Formations des Jeunes en concertation étroite avec les autorités académiques.

En 2002 cette compétence est élargie à toute la formation professionnelle.



## Financements

## De fortes inégalités

**L**es Régions ont consacré en 2008 à l'enseignement (lycées publics, privés et enseignement supérieur) 22,8 % de leurs dépenses ; il s'agit du deuxième poste, derrière les transports, et devant la formation professionnelle et l'apprentissage qui représentent 18,9 % du budget. La décentralisation a renforcé la spécialisation des régions dans ces trois domaines.

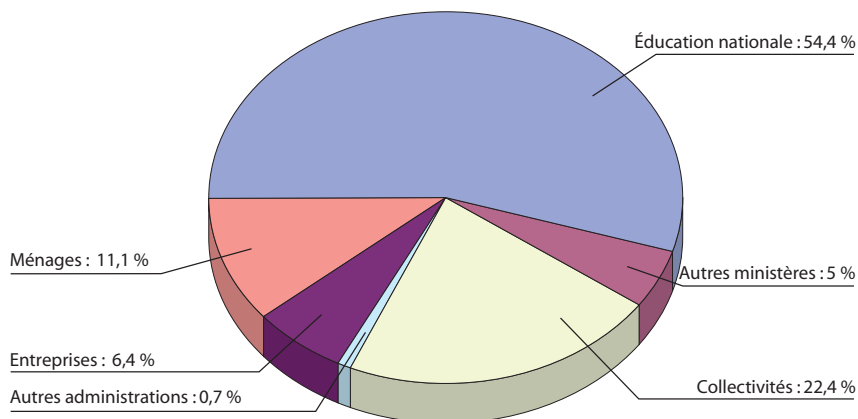
Il y a des différences entre les Régions selon l'effort qu'elles consacrent aux lycées : le poids de ces dépenses varie de 12,5 % à 25 % de leur budget. Par ailleurs, à part égale du budget consacré à la formation, on constate des choix différents dans le poids de la formation professionnelle et l'apprentissage.

**Les départements** ont consacré aux collèges, en 2008, 6,6 % de leurs dépenses avec là aussi de fortes disparités entre les départements. Depuis 2006, ce sont surtout les dépenses de fonctionnement qui ont progressé : elles sont constituées en majeure partie des dépenses de personnels avec la prise en charge des TOS des collèges. Simultanément, les départements ont ralenti les dépenses d'investissement pour les collèges.

**Les recettes des collectivités** sont marquées par de fortes inégalités qui tiennent d'abord aux recettes de la fiscalité locale, aux différences de potentiel fiscal. S'y ajoute le fait que certaines recettes (celles de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou des taxes sur les ventes immobilières) sont elles mêmes génératrices d'inégalités entre les collectivités parce que ces recettes sont d'autant plus importantes que l'activité économique locale est forte.

Par ailleurs, les dispositifs de péréquation existants censés compenser ces inégalités sont très insuffisants, les sommes dégagées ne représentant qu'une part très faible des dotations d'État. **Pour le SNES, une meilleure régulation doit passer par un**

## Dépense intérieure d'éducation 2006 (DIE) (France métropolitaine et DOM)



La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif, activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

**poids des dotations de l'État très nettement supérieur à celui des recettes de l'impôt local.**

Régions et départements ont depuis longtemps cherché à assurer leurs investissements en dégageant une marge de

manœuvre par l'épargne mais là aussi les collectivités ne sont pas à égalité. Certaines ont plus de difficultés à épargner et ont eu plus massivement recours à l'emprunt. Entre 2007 et 2008, la dette des départements augmente de 10 %. ■

## Les partenaires financiers des collectivités

• **Dexia** est un groupe financier né de la fusion du Crédit communal de Belgique et du Crédit local de France, à la fois une banque aux multiples activités et la banque du financement public local. Dexia a vendu à des collectivités des prêts à taux variables - avantageux au moment où ils étaient souscrits - adossés à des valeurs spéculatives. Certaines collectivités ont contracté l'essentiel de leur emprunt sous cette forme et se retrouvent aujourd'hui en difficulté. Quand le titre Dexia s'effondre, la banque fait l'objet d'un plan de sauvetage. Fin décembre 2008, des scénarios de restructuration voire de scission de Dexia sont envisagés.

• **La Caisse des Dépôts et Consignations** est un groupe public dont la principale activité est la gestion des fonds publics et le financement de projets, surtout des infrastructures. Elle accorde également des prêts à des opérateurs privés, dans le cas de délégation de service public ou de PPP.

## Les Partenariats Public-Privé (PPP)

Les PPP donnent à l'État ou à une collectivité territoriale la possibilité de confier, par contrat, à une entreprise privée toutes les dimensions d'une mission de service public (par exemple, construction de collège ou de lycée, équipements et maintenance informatiques...). La formule était jusqu'à cette année réservée aux projets « complexes ou urgents ». Des critères pas forcément fiables comme le démontre le jugement du tribunal

administratif d'Orléans qui annule le PPP lancé par le conseil général du Loiret pour le collège de Villemandeur. Par ailleurs cela peut conduire à confier à une entreprise privée toutes les missions exercées aujourd'hui par les TOS, comme c'est le cas pour ce collège. Le champ des PPP peut toucher de multiples domaines : santé, éducation, universités, rénovation urbaine, transports... Les engagements financiers à long terme pris dans ce cadre

n'étant pas, pour l'instant, considérés comme une dette publique par la Commission européenne, les PPP sont un moyen de se doter de nouveaux équipements sans creuser en apparence le déficit budgétaire (la Cour des comptes a dénoncé, en 2007, « la myopie budgétaire des PPP »). Et pour cause, la dette contractée à l'aide du PPP peut au final s'avérer plus élevée pour le contribuable que si la collectivité était simplement passée par une banque.

## La loi du 13 août 2004

La loi d'août 2004 organise de nouveaux transferts de l'État vers les collectivités :

- Transfert des personnels TOS et de leurs missions vers les Régions et les départements qui fixent désormais les tarifs de

la restauration scolaire (décret 2006-753 du 29 juin 2006)

- Transfert de la sectorisation des collèges aux départements
- Formations sanitaires et sociales aux Régions

# Politiques régionales de formation

Les politiques régionales de formation évoluent dans un contexte mouvant : nouvelles responsabilités des Régions depuis 2004, réforme à venir du lycée mais en cours pour le lycée professionnel, négociations actuelles des partenaires sociaux sur la formation professionnelle des salariés... Les enjeux sont d'importance : l'évolution de la carte des formations se décide au niveau régional, par un jeu d'acteurs complexe, où le SNES et la FSU doivent jouer un plus grand rôle.

## Investir dans la formation pour élever les qualifications de tous

De nombreux rapports<sup>(1)</sup> développent le même leitmotiv : la formation professionnelle est coûteuse et inefficace. Deux points essentiels sont souvent oubliés. En France, l'Éducation nationale joue un rôle majeur au niveau de la formation professionnelle initiale : dans les lycées professionnels, dans les lycées technologiques où après un bac un jeune peut décrocher un diplôme bac +2 ou plus (en particulier BTS et DUT). Par ailleurs, l'ensemble des voies du lycée conduisent à des formations supérieures qui débouchent sur des métiers, ce qu'ignorent acteurs régionaux et la plupart des recteurs. Au nom de l'adéquation formation-emploi, l'information et l'orientation doivent gérer les flux en fonction des demandes à très court terme des entreprises : l'exemple

du BTP est éclairant de ce point de vue. L'apprentissage se développe souvent aux dépens de la formation initiale, vu la diminution des moyens en lycée.

Les commissions qui travaillent sur ces questions se composent le plus souvent des représentants des entreprises (patronat et salariés), des Régions et selon les cas, de l'État. Mais les représentants du principal service de formation professionnelle, l'Éducation nationale et ses personnels, sont le plus souvent écartés.

Le concept d'Éducation et Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV) avancé par la FSU permet de distinguer la formation initiale sous statut scolaire et la formation continue des adultes pour les travailleurs dans la vie active, salariés ou demandeurs d'emploi, mais aussi pour tous les jeunes sortis sans qualification. L'EFTLV permet ainsi de poser avec force la question de la nécessaire élévation des qualifications des jeunes comme des adultes : une nécessité démocratique, sociale et économique, à l'opposé des conceptions restrictives aujourd'hui dominantes. Atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge à bac +3 ou plus repose sur une formation initiale de qualité pour tous. Réaliser l'objectif de la loi de 1989 (100 % de jeunes obtenant un diplôme de niveau V, et 80 % le baccalauréat à la sortie du système éducatif)

doit devenir la vraie priorité. **Pour la FSU, la priorité doit être de travailler avec les syndicats de salariés sur ces sujets à tous les niveaux et notamment dans les Régions afin d'élaborer des propositions convergentes.** Même si ce n'est pas facile. ■

1. Rapports Ferracci, de la Cour des comptes, du Sénat, de l'Assemblée nationale...

## Formation professionnelle : qui décide ?

**Formation initiale sous statut scolaire :** les recteurs... dont les moyens diminuent, avec les suppressions massives de postes.

**L'apprentissage :** la Région. L'apprentissage voit ses effectifs augmenter, d'autant que les jeunes touchent un salaire, certes très insuffisant mais plus conséquent que les bourses scolaires ou universitaires.

**La formation continue des jeunes sortis du système scolaire, les demandeurs d'emploi :** la Région, qui a par ailleurs aussi désormais en charge, avec l'AFPA, les **formations sanitaires et sociales.**

**La formation continue des salariés :** les entreprises, donc les partenaires sociaux.

# Orientation : quels enjeux ?

Aujourd'hui, la majorité des conseils régionaux réclament, contrairement à 2003, la responsabilité de la coordination des politiques d'orientation tout au long

**Les conseils régionaux réclament la responsabilité de la coordination des politiques d'orientation.**



de la vie, mêlant indistinctement formation initiale et continue, problématique de l'élaboration des projets d'avenir à l'adolescence et questions de formation continue, et de recherche d'emploi. Partageant l'analyse du gouvernement sur le prétendu éparpillement des structures chargées de l'orientation des élèves, des étudiants et des adultes<sup>(1)</sup>, les Régions en revendiquent la coordination, plusieurs ont pris, dans le cadre de l'AIO<sup>(2)</sup>, des initiatives dans ce sens.

## Comment expliquer ce revirement ?

Les Régions font à l'Éducation nationale le grief de ne les voir que comme des financeurs de la formation initiale, sans qu'elles aient leur mot à dire sur la rentabilité des investissements. Ce problème de gestion des fonds publics sert de justification à un discours qui confond orientation avec information et gestion des flux. Il s'accompagne d'un argumentaire inscrit dans une logique adéquationniste entre les besoins d'emploi sur la Région et la maîtrise de l'offre de formation

tant initiale que continue. Cette conception, illusoire, pose le problème du caractère national de l'offre sur tout le territoire, du maintien de la diversité des formations qualifiantes et de l'égalité de leur accès pour tous. Elle confond élaboration des projets et pression sur les choix, en fonction des priorités régionales. L'orientation doit être un levier de développement personnel, de promotion et d'accès à la qualification pour tous. **C'est pourquoi le SNES et la FSU demandent la création de deux services publics nationaux travaillant en synergie : l'un appartenant à l'EN et chargé de la formation initiale et l'autre destiné aux adultes et ayant en charge la formation continue et l'orientation professionnelle.** ■

1. Le réseau des CIO est le seul à offrir des services publics de proximité sur tout le territoire et à proposer des interventions en lien avec les enseignants dans les établissements. Les CO-Psy, malgré la faiblesse de leurs moyens reçoivent en entretien 80 % des élèves de Troisième et 60 % des élèves de Seconde.

2. AIO Accueil, information, orientation. Ce sont les régions Rhône-Alpes, Aquitaine, Limousin...





## Claudy Lebreton, président de l'ADF

*Nouvelles compétences, crise financière, projets multiples de modifications des champs de compétence des collectivités : Claudy Lebreton, président du conseil général des Côtes-d'Armor et président de l'Assemblée des Départements de France a bien voulu répondre à nos questions sur l'impact de ces évolutions, notamment dans le domaine scolaire.*

**L'US: Quels sont les problèmes posés par les nouveaux transferts de 2004 et par les évolutions du système éducatif ?**

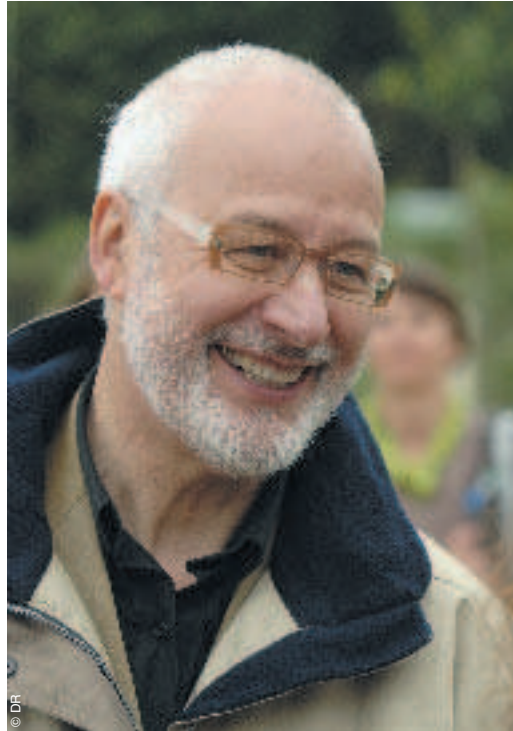
Je suis convaincu que l'histoire retiendra la décentralisation comme l'une des plus grandes réformes de ces 25 dernières années. Pour aborder le bilan de la décentralisation des personnels TOS, je considère que le temps scolaire est un temps de l'éducation des enfants. Ce temps commence quand l'enfant quitte la maison et s'achève lorsqu'il y rentre. Le transport scolaire et la restauration en font donc partie. Pour la restauration scolaire, par exemple, le service public est pour moi la meilleure réponse car il permet de maîtriser politiquement tout ce que l'on veut faire : l'apprentissage à vivre ensemble, à manger ensemble, l'éducation à l'alimentation, au développement durable...

Tirer un premier bilan de la décentralisation est difficile. L'un de ses succès c'est une plus grande efficacité du service public. La décentralisation, c'est aussi le rapprochement de deux cultures différentes : une culture d'État et une culture territoriale. Incontestablement, des hommes et des femmes qui ne connaissaient pas la culture territoriale ont vite compris leur intérêt, y compris pécuniaire, le régime indemnitaire étant sans commune mesure avec celui de l'État. Ce rapprochement ne peut se faire du jour au lendemain.

**L'US: Quelles sont les conséquences sur la situation financière des départements de l'endettement et de l'assèchement du crédit ? Quel impact sur les investissements et notamment sur les constructions scolaires ?**

Je considère que la crise financière est une crise de l'éthique. L'immoralité et l'appât du gain érigé en règle ont conduit à la crise. Pour les départements, la première incidence est la diminution de leur recette principale, les droits de mutation, du fait de la crise immobilière. Parallèlement, la décentralisation des TOS coûte chaque année 2 milliards d'euros.

Dans les départements, les dépenses sociales, la masse salariale et les collèges constituent, à 90 %, des dépenses obligatoires. Notre liberté de manœuvre est donc étroite. C'est notre compétence sociale (50 % du budget de fonctionnement) qui nous met dans une situation délicate. Nous intervenons aussi dans les solidarités territoriales, en aidant les petites communes à financer les écoles, les routes, etc. Vu ces difficultés, il peut y avoir des craintes pour l'investissement dans les collèges, mais nous considérons que cela reste une priorité.



**L'US: Quelle analyse faites-vous des déséquilibres territoriaux ? Avez-vous des propositions en matière de péréquation ?**

J'attends de l'État qu'il soit garant du traitement équitable et solidaire des citoyens, quel que soit l'endroit où ils vivent. Nous proposons qu'une partie de la richesse dynamique fiscale alimente un fonds national qui organiserait la péréquation. Les collectivités doivent participer à la péréquation. Mais il faut aussi un État qui l'assure, et non pas qui se contente de dire aux collectivités locales : « la péréquation, pratiquez-la entre vous ». Une des façons d'améliorer la péréquation serait d'imposer davantage le capital, car le problème, en France, est qu'en matière de finances publiques, on parle toujours de maîtrise des dépenses et jamais des recettes. Il y a ainsi une grande injustice fiscale. Or pour avoir une vraie péréquation, il faut d'abord une grande réforme fiscale.

**L'US: Pouvez-vous expliquer pourquoi l'ADF s'est exprimée contre la remise en cause de la « clause générale de compétences » ? Y-a-t-il, selon vous nécessité de faire évoluer la répartition des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'Éducation et de la formation ?**

J'ai inauguré à Saint-Brieuc un pôle universitaire qui compte aujourd'hui 4000 étudiants. Jamais je n'aurais investi dans un pôle d'enseignement supérieur si je n'avais eu la clause de compétence générale. J'y suis donc favorable. Demain, nous sommes prêts à intervenir sur d'autres sujets.

Pour la répartition des compétences, le niveau communal est le bon niveau pour l'école maternelle et élémentaire.

Pour les lycées et les collèges, la difficulté tient au fait que nous apportons des réponses uniques. On dit : « Les collèges relèvent les conseils généraux pour tous les départements, fortement urbanisés ou pas ». Mais pour les collèges situés dans les espaces urbanisés le département ne serait-il pas le niveau le plus pertinent ? La Région conviendrait-elle mieux pour les zones rurales ?

Ne pourrait-on introduire l'idée d'un libre conventionnement entre collectivités, par exemple avec une communauté d'agglomération ? La France est aujourd'hui un territoire très inégalitaire. Va-t-on lutter contre l'hétérogénéité des territoires par une réponse unique ?

Telle est une des questions de fond posée par cette réforme. Or Nicolas Sarkozy se sert de la réforme des collectivités territoriales comme d'un leurre pour masquer l'inefficacité de sa politique économique et sociale.

## Deux exemples locaux

# Moselle : la question des collèges

Entre les départements, des différences tiennent à la démographie et à la situation économique et sociale, mais aussi aux choix faits par les collectivités et aux moyens dont celles-ci disposent ; les enjeux sont pourtant les mêmes et résident dans la réponse aux besoins sociaux. Deux exemples.

### Le budget

Mis à part une augmentation de la subvention pour la dépense de gaz et de fuel, tous les autres taux appliqués au nombre d'élèves stagnent depuis 2005. Le forfait ZEP stagne à 1 220 euros depuis 2003. Le taux appliqué pour le calcul des dépenses d'entretien présente une baisse de 7,2 %, (inférieur à ce qu'il était en 2003). Il est urgent que le conseil général fasse porter ses efforts au niveau des dépenses d'enseignement, de viabilisation et d'entretien afin de prendre mieux en compte les besoins du service public.

### Le réseau des collèges

Par voie de presse, les Mosellans ont appris les projets du conseil général : d'un côté,



l'annonce d'un plan 2009-2014 d'investissement à la hauteur de 200 millions d'euros, de l'autre la fermeture arbitraire de trois établissements (sur 95) pour 2011-2012 : la disparition d'un collège ZEP de 240 élèves, la fermeture de deux autres collèges de plus de 350 élèves. Par contre,

un nouveau collège serait construit, mais ce projet a plus de 20 ans. Face à cette absurdité, le CDEN a émis un vote clair : sur 23 votants, 20 contre et 3 abstentions. Les établissements de l'agglomération de Metz, accompagnés des militants du SNES-FSU ont instantanément réagi et se sont mobilisés pour contester ces décisions. Point d'orgue, la mobilisation réussie du 29 novembre.

L'assemblée plénière du conseil général devait entériner l'ensemble du schéma départemental lors de ses travaux, mais il a été décidé de ne rien décider et de reporter la décision de fermetures, à l'avis de la commission permanente d'avril. Une première victoire. Un groupe de travail piloté par l'IA et le conseil général sera mis en place en janvier. Le SNES/FSU y interviendra pour défendre l'intérêt des collèges et du service public d'éducation, refusant toute mesure qui irait vers sa dégradation, toute mesure arbitraire et injustifiée de fermeture de collèges. ■

**Véronique Henryon, Norbert Hamann  
Bruno Henry,**  
*cosecrétaires départementaux du SNES*

# Bouches-du-Rhône : quelles ambitions ?

La population des Bouches-du-Rhône, essentiellement urbaine, représente 70,6 % de l'académie d'Aix-Marseille. Marseille scolarise la moitié des élèves du second degré du département. Avec ses 54 collèges dont la moitié est située en ZEP, cette cité présente la plus grosse concentration d'établissements « Ambition Réussite » du pays, soit 21. Les inégalités sociales y sont redoutables : le taux de chômage et de Rmistes sont très supérieurs à la moyenne nationale.

Pourtant, les origines sociales des élèves du département apparaissent équilibrées : 33 % d'élèves issus de milieux favorisés, 41,5 % de milieux défavorisés. Mais les moyennes cachent les fortes inégalités socio-spatiales, aggravées par la déstructuration du tissu industriel.

L'assouplissement de la carte scolaire achève la transformation de certains secteurs en ghettos. Avec près de 80 % d'enfants issus de milieux défavorisés, Marseille Nord oriente seulement 42 % des élèves en Seconde GT alors que le bassin d'Aix-en-Provence en oriente plus de 62 % : il ne comprend, il est vrai, que 26 % de catégories défavorisées. Le résultat ? Les taux de réussite aux examens, la proportion d'une classe d'âge obtenant le bac

restent inférieurs à la moyenne nationale. Avec un H/E inférieur au H/E national, un E/D bien supérieur même en ZEP, les moyens de la réussite ne sont pas au rendez-vous. Dès 2004, la FSU-13 réclamait un plan d'urgence : construction d'établissements, amélioration de l'encadrement. Collèges et lycées sont construits, mais les postes sont supprimés, les effectifs alourdis, les conditions de travail insupportables dans trop d'établissements. Marseille n'a pas connu l'explosion des banlieues de 2006, mais plusieurs indicateurs sont alarmants : la violence, l'absentéisme s'accroissent. Il ne suffit pas de construire des établissements, de fournir des ordinateurs

portables à tous les élèves de Quatrième et Troisième ou de payer les manuels scolaires à tous les lycéens, ce qui est pourtant très positif. Il faut d'autres politiques publiques qui s'attaquent aux fortes inégalités sociales qui se traduisent par la constitution de véritables ghettos. L'État déconcentré et décentralisé doit conduire des politiques d'aménagement du territoire et de développement économique et social cohérentes, permettant la réduction des inégalités. Il doit investir dans l'éducation et les services publics. Il reste du chemin à parcourir. ■

**Michèle Potoudis,** *secrétaire  
départementale du SNES*



**Il faut d'autres  
politiques  
publiques qui  
s'attaquent  
aux fortes  
inégalités  
sociales.**